

Département  
du VAL d'OISE

Arrondissement  
de PONTOISE

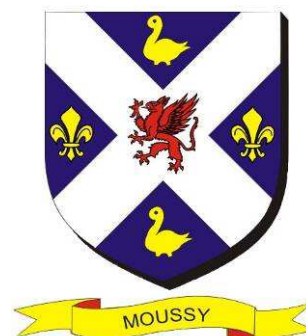
Canton  
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14  
Courriel : [mairie@moussy.fr](mailto:mairie@moussy.fr)  
Site : [www.moussy.fr](http://www.moussy.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE MOUSSY**

95640



*In medio stat virtus*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY**

Nombre de Membres En exercice : 10 Présents : 07 Votants : 07
--

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2022**

Date de convocation : 12/12/2022 Date d'affichage : 24/12/2022
---

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 10 heures 45, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, Mme MENARD Elise, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine, M. MERCIER Patrick.

Absents : Mme LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas, Mme VERBEKE Muriel

Secrétaire de séance : Mme PICARD Séverine

Délibération **77**

**Objet : Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre-libellé (I)	Crédits ouverts au budget 2022 (II)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2023 (25%) (III)
20-Immobilisations Incorporelles	30 000	7 500
204-Subventions d'équipement versées	0	0
21-Immobilisations corporelles	139 046,63	34 761,65
23-Immobilisations en cours	3 477,60	869,40

(I) *Uniquement les chapitres réels hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »*

(II) *Les crédits ouverts au budget primitif + décisions modificatives de l'année N*

(III) *La somme doit correspondre à 25 % des crédits du budget N*

- autorise le Maire à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Moussy, le 17 décembre 2022

Le maire,  
Philippe HOUDAILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20221217-RAR2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



*Philippe Houdaille*